

SIR JOHN A. MACDONALD. Je suggérerais que la motion fût modifiée de manière à demander des états séparés pour chaque année.

M. IVES. Si la Chambre veut bien le permettre, je la rédigerais dans ce sens.

M. ANGLIN. Les états soumis cette après-midi, renferment toutes les informations demandées par l'honorable monsieur, jusqu'au 31 décembre dernier. Si ma mémoire est exacte, vers la fin de la session dernière, l'honorable Premier informa la Chambre qu'un rapport analogue serait soumis chaque année, et des règlements à cet effet furent adoptés par la Chambre.

SIR JOHN A. MACDONALD. Je crois que cette question fut soulevée à propos d'une interpellation de l'honorable député de Huron Centre sur l'opportunité de soumettre le compte depuis le commencement, et il y a quelque temps j'ai donné ordre de préparer le rapport.

M. BLAKE. Ce fut au sujet d'une proposition portant que la Chambre devrait être renseignée sur les dépenses annuelles relatives aux arpentages et à l'administration de ces terres, de même que sur les recettes, pour la raison, suivant la remarque qui en fut faite, que si vous prenez \$300,000 sur les recettes pour défrayer les frais d'arpentage, il est important de voir, année par année, que ce montant soit remboursé.

SIR RICHARD J. CARTWRIGHT. L'incident fut amené par une proposition que je fis à l'effet de faire de certains états des ordres permanents et cette proposition fut retirée. Le premier ministre dit que c'était une question trop sérieuse pour être adoptée à la légère. Je crois que la question à laquelle l'honorable député de Gloucester a fait allusion fut soulevée à une époque plus avancée de la session, lors des débats sur le budget, et plus spécialement lorsqu'il s'est agi du crédit de \$300,000 applicable à ce service que l'on se proposait de porter au compte du capital au lieu de le porter à celui du revenu ordinaire comme cela s'était fait jusqu'alors.

M. MILLS. Ces renseignements devraient être compris chaque année dans le rapport annuel du département. Les rapports du commerce et de la navigation contiennent des états sur la situation du commerce, et tous les renseignements désirables à ce sujet; mais en ce qui concerne les terres publiques, le ministre de l'intérieur pourrait parfaitement inclure dans la partie de son rapport qui traite de l'administration de ces terres, le montant d'argent reçu pendant l'année et toute autre information de cette nature.

La motion est adoptée, telle que modifiée.

COMITÉS SPÉCIAUX PERMANENTS.

SIR JOHN A. MACDONALD propose la nomination d'un comité de sept membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 9 courant; le dit comité devant se composer de sir John A. Macdonald, sir Léonard Tilley, sir Charles Tupper, et MM. Langevin, Mackenzie, Blake et Laurier.

La motion est adoptée.

RÉSOLUTIONS DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

SIR CHARLES TUPPER propose que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour prendre en considération les résolutions suivantes:

1.—Qu'il est expédient d'octroyer et affecter la somme de vingt-cinq millions de piastres, conformément aux termes du contrat concernant le chemin de fer du Pacifique canadien transmis à cette Chambre par Son Excellence le Gouverneur-général par son message en date du 10 décembre.

2.—Qu'il est expédient d'octroyer et affecter vingt-cinq millions d'acres de terres dans les territoires du Nord-Ouest, conformément aux termes du dit contrat transmis tel que susdit.

M. BLAKE. J'espérais que le gouvernement répondrait d'une manière différente à la demande qui lui a été faite de ne pas engager la discussion sur cette importante question avant que la Chambre et le pays aient eu le temps de l'étudier. Je crois que les arguments qui, dans l'absence de détails précis sur le contrat, ont été émis en faveur de ce projet, comme on l'aurait fait pour tout contrat qui aurait soulevé des questions aussi nouvelles et aussi considérables revêtent plus d'importance encore par le contrat qui a été soumis. Je ne suis pas pour discuter le contrat, mais je me crois en droit d'observer qu'il contient des dispositions de diverse nature auxquelles ne s'attendaient pas les membres de cette Chambre et le public. Je crois pouvoir dire que les renseignements que nous avons eus à ce sujet nous ont induits en erreur, et que le public a été trompé, je ne dirai pas par les ministres, mais par ceux qui prétendent parler avec un certain degré d'autorité comme étant les organes du ministère, et que ces prétendus organes ont été non-seulement mal renseignés, mais que leurs informations étaient absolument fausses. Cette question, comme l'honorable député de Lambton l'a fait remarquer aujourd'hui même, dépasse de beaucoup en fait d'importance et de gravité, toute autre question qui pourrait être soumise au parlement. Elle est de la plus haute importance, et sa solution affectera essentiellement nos intérêts financiers. Elle affectera les intérêts du Nord-Ouest pour vingt ans à venir et peut-être pour toujours. Le pays n'a pas été mis au fait des propositions ministérielles; la Chambre n'en a été informée que très tard vendredi soir, et l'on propose de les discuter mardi dans le but avoué de procéder, s'il est possible, *de die in diem*, et de les faire adopter avant Noël. L'honorable chef du gouvernement a déclaré qu'il n'avait pas l'intention d'en presser la solution avant cette date, mais l'intention formelle est d'en arriver à ce but avec toute la diligence possible, et si faire se peut, avant Noël. Maintenant je dis que les débats ne devraient pas être commencés avant cette date, et je le répète, l'on doit donner à la Chambre et au pays le temps de bien considérer la question et de s'en faire une idée juste, tant en dedans qu'en dehors de cette Chambre, avant de nous demander une décision. La question est d'une telle importance, revêt un caractère tellement en dehors des questions ordinaires, et ses résultats présentent une telle gravité, que je crois de mon devoir d'insister, de la manière la plus formelle sur la nécessité de donner à l'opinion publique, tant en dehors qu'en dedans de cette Chambre, le temps de se bien former, avant que nous soyons appelés à discuter et à décider la question. A cette fin, ne voulant pas prolonger la discussion plus longtemps, je propose comme amendement, de retrancher les mots: "La Chambre se forme en comité général, mardi prochain," et de les remplacer par les suivants;

"Vu la grande importance et la gravité des questions présentées, et afin de donner à la Chambre et au pays le temps de les bien peser, la Chambre se forme en comité général, mercredi, le 5 janvier prochain."

SIR JOHN A. MACDONALD. Les objections que l'on fait à cette résolution, ont, à mon avis, pour motif qu'elle est prématurée. Admettant les allégations de l'honorable monsieur, l'extrême gravité de la question et l'immensité des intérêts engagés, — toutes ces raisons étant admises, il y a un motif plus puissant encore pour procéder à la discussion immédiate. Le contrat est devant la Chambre et le pays, et il est connu d'une extrémité à l'autre du Canada. La population de la Colombie anglaise connaît aussi bien que nous chaque mot du contrat et de son annexe; et ce que tout le pays attend de nous et nous demande, et le point sur lequel il insistera, c'est de connaître aussitôt que possible les raisons pour ou contre le contrat, pour ou contre les mesures que le gouvernement a jugé à propos